

Communiqué de presse

Le loup dispersant venu du Limbourg à l'origine des attaques du mois de février également

Points-clés :

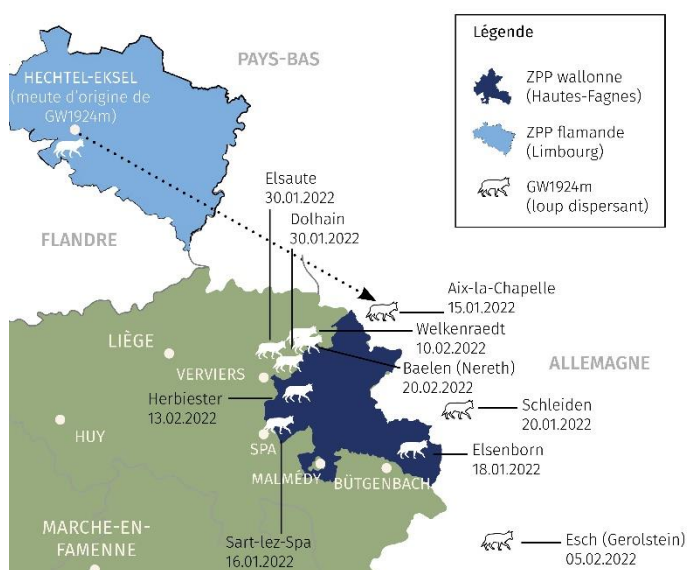
- Les attaques de janvier et février 2022 sont le fait de GW1924m (loup dispersant issu de la meute du Limbourg) et non de la meute des Hautes-Fagnes ;
- Ce loup dispersant GW1924m devrait poursuivre sa route dans les jours ou semaines qui viennent ;
- Il est conseillé de garder les moutons en étable si possible ou de contacter Natagriwal pour le prêt de flexinets.

Les signalements concernant le mâle dispersant GW1924m, un mâle provenant de la meute du Limbourg belge, le localisaient en janvier 2022 à Sart-Lez-Spa (Jalhay), Elsenborn (Bütgenbach) et Elsaute (Thimister-Clermont), puis en Allemagne à Esch (à 85 km) le 5/02/2022. Cette dernière localisation laissait supposer que GW1924m avait finalement quitté le territoire belge dans le contexte de sa dispersion.

Néanmoins, de nouveaux cas enregistrés après le 5/02/2022 nous indiquent que GW1924m est de retour suite à différentes attaques sur bétail :

22/02/2022	Raeren	Hauset
20/02/2022	Baelen	Nereth
13/02/2022	Jalhay	Herbiester
10/02/2022	Welkenraedt	Lañçaumont

Deux autres cas sont encore à l'instruction (Sourbrodt et Stembert).



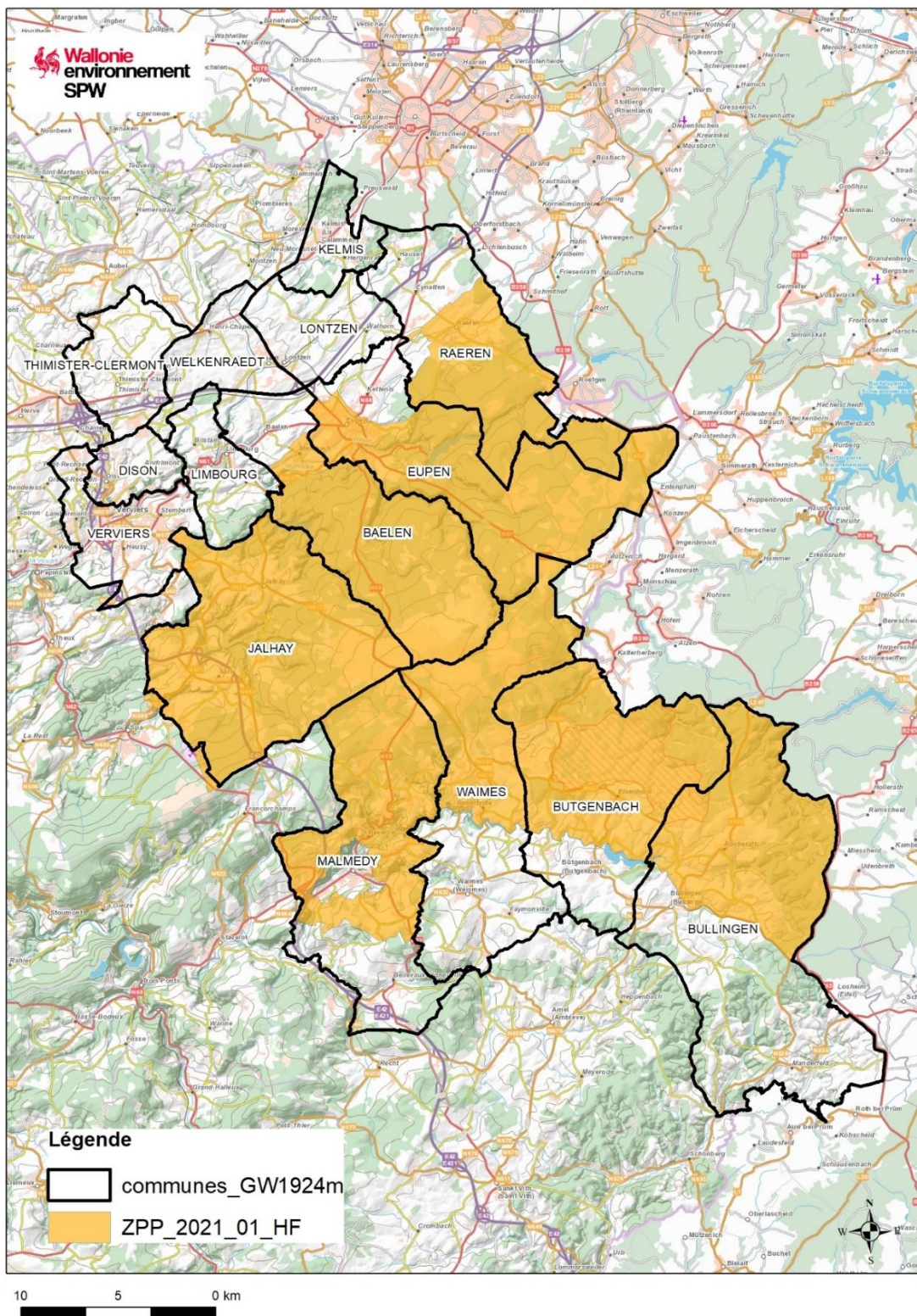
La période de risque la plus importante par rapport à des attaques d'individus dispersants s'étale essentiellement de décembre à fin mars. L'hypothèse la plus probable est que GW1924m quitte

définitivement cette zone, peu propice à une installation durable, dans les jours ou semaines à venir. En attendant qu'il disperse pour de bon, nous conseillons aux propriétaires de troupeaux d'être vigilants et, si possible, de ne pas sortir trop rapidement leurs animaux en prairie.

Le risque est surtout présent dans les communes de : Baelen, Bullingen, Bütgenbach, Dison, Eupen, Jalhay, Kelmis, Limbourg, Lontzen, Malmédy, Raeren, Thimister-Clermont, Verviers, Waimes, Welkenraedt, dont une grande partie est déjà incluse dans la Zone de Présence permanente (ZPP).

Si vos animaux devaient être maintenus à l'extérieur, du prêt de matériel de protection temporaire est disponible via prevention.loup@natagriwal.be sous forme de filets électrifiés.

Les communes en question sont également reprises sur la carte ci-dessous :



Plus d'informations pour les éleveurs concernés via reseauloup.be ou prevention.loup@natagriwal.be.

Pour rappel, le lien vers la nouvelle carte de la Zone de protection permanente (ZPP) suite à l'installation d'un loup de lignée italo-alpine dans la région de Bullange :

<http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=44549>

